

# Certificat de comptable

de tout un peu... notamment SA / SARL...

## Exercice 1 : Journalisation

Trois amis décident de fonder la société ComptaConseilContent SA (CCC SA), au 1er décembre 2015. Journaliser toutes les opérations demandées, en lien avec la fondation et avec l'exploitation durant l'exercice 2015 de la société. La société est assujettie à la TVA au régime de la contre-prestation convenue, à la méthode effective.

1. Le 1er décembre, Alex, Bernardine et Carlos fondent donc la société, dotée d'un capital entièrement souscrit. Il y a 2'000 actions, nominal CHF 1'000.-, toutes nominatives, et une prime de 10% supportée par l'ensemble des actionnaires. La prime est utilisée conformément au Code des Obligations (CO). Les excédents de libération sont portés en compte, les insuffisances sont soldées par virement bancaire, conformément à la décision des fondateurs et aux statuts de la société.
  1. Alex souscrit et libère 500 actions, par la remise de son immeuble de rendement, qui est repris aux conditions suivantes :
    1. L'immeuble avait été acheté CHF 1'000'000.- par Alex le 1er juin 2011 et avait été amorti de manière indirecte sur une durée de 20 ans (linéaire). Il est repris pour une valeur de CHF 800'000.-, à la date du 1er décembre.
    2. Il y a lieu de prendre en compte la dette hypothécaire de 1er rang pour CHF 350'000.- (au taux de 2%, les échéances sont bisannuelles : 31 mars et 30 septembre).
    3. Le locataire PATRICE a déjà payé les loyers jusqu'à la fin de l'année. Montant annuel CHF 18'000.-
    4. La locataire MATHILDE n' pas encore payé le loyer de novembre, pour CHF 2'000.-
    5. Le locataire MICHEL n'a pas encore payé le loyer de décembre, pour CHF 1'800.-
    6. Il y a lieu de prendre en compte un stock de mazout dans la citerne de 4'000 litres valorisés à CHF 1.10 le litre.
    7. Des travaux de réfection de la façade ont été menés mais pas encore facturés par le prestataire, pour CHF 34'000.- (TVA de 8% en sus).
    8. Alex a déjà payé CHF 4'000.- d'assurance incendie pour l'année entière.
    9. Les frais d'actes notariés et d'inscription au registre foncier sont de CHF 6'000.- HT au total, ils sont à régler dans les trente jours. Ils incluent CHF 2'000.- soumis à une TVA de 8%.
  2. Bernardine souscrit la moitié des actions et remet sa société dont voici le bilan. La société est reprise telle qu'elle, sans y apporter aucune modification.

Raison individuelle Bernardine Comptabilité			
Caisse	30'000.-	Fournisseurs (Carlos)	20'000.-
Banque	50'000.-		
Stock de marchandise	4'000.-	Capital	650'000.-
Machines	750'000.-	Autres réserves libres	400'000.-
- Cumul d'amortissement s/ machines	-150'000.-	Réserve issue du bénéfice	14'000.-
Véhicules	400'000.-		
Total de l'actif	1084000	Total du passif	1084000

3. Carlos souscrit le solde des actions, il remet également sa société pour le solde des actions à libérer.
  1. Il y lieu de reprendre les débiteurs pour 80% de leur valeur (sauf Bernardine)
  2. Le stock de marchandises a été sous-évalué d'un tiers, conformément au droit fiscal suisse, par Carlos. Il est repris pour sa valeur réelle.
  3. Les véhicules sont repris pour 100% de leur valeur comptable.
  4. Les actifs transitoires et la dette bancaire ne sont pas reprises.

<b>Raison individuelle Carlos Conseil</b>			
Caisse	20'000.-	Dettes bancaires	200'000.-
Débiteurs (dont Bernardine)	60'000.-		
- Ducroire	-5'000.-		
Stock de marchandises	40'000.-	Capital	80'000.-
Actifs transitoires	5'000.-		
Véhicules	200'000.-		
- cumul d'amortissement véhicules	-40'000.-		
<b>Total de l'actif</b>	<b>280'000.-</b>	<b>Total du passif</b>	<b>280'000.-</b>

4. Les frais de fondations, sont à porter en charges, et sont constitués du droit de timbre, de la taxe sur les encaissements bancaires (¼% du capital souscrit) ainsi que de divers frais de notaire pour CHF 12'000.- (HT), dont 4'000.- sont soumis à une TVA de 8%. Les frais de notaires sont réglés par virement bancaire.
2. La locataire MATHILDE paie le loyer de novembre, pour CHF 2'000.- (voir 1.1.4)
3. Le 31 décembre, prendre en compte les intérêts courus (voir 1.1.2)
4. En fin d'année, le compte IPM présente un solde de CHF 6'000.- et IPI CHF 9'000.-. Le compte TVA due présente un solde de CHF 30'000.- et le compte TVA s/ prestations à soi-même un solde de CHF 400.-. Comptabiliser la clôture TVA et le versement du solde dû à l'administration, par virement bancaire.
5. En fin d'année, le bénéfice est de CHF 400'000 et doit être comptabilisé.
6. En avril 2016, la proposition de répartition du bénéfice suivante est acceptée par l'assemblée générale des actionnaires, selon les statuts et le code des obligations. Etablir le tableau de répartition du bénéfice et journaliser les éléments suivants.
  1. Bénéfice reporté : *inexistent*
  2. Dividende : 7%
  3. Attributions aux réserves légales : Minimales selon CO.
  4. Attribution aux réserves libres : montant maximum, arrondi aux mille francs inférieurs.
  5. Attribution de tantièmes aux administrateurs : 50'000.-
7. Journaliser séparément le paiement des dividendes aux trois actionnaires, par virement bancaire.

N°	Compte		Libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
1	Actionnaire A	-	500 x 1000 x 110%	550 000.00	-
	Actionnaire B	-	1000 x 1000 x 110%	1 100 000.00	-
	Actionnaire C	-	500 x 1000 x 110 %	550 000.00	-
	-	Capital-Action	2000 x 1000	-	2 000 000.00
	-	Prime à l'émission	2'000'000 x 10%	-	200 000.00
1-1	-	Actionnaire A	Libération d'Alex	-	550 000.00
	Immeuble	-		800 000.00	-
3-1-02	-	Dette Hypothécaire		-	350 000.00
	-	CAP	intérêt hypothécaire couru à la charge d'Alex 350000 x 2% x 2 / 12	-	1 166.65
3-1-03	-	PCA	montant annuel : 18000. 1 mois = 1500	-	1 500.00
3-1-04	PAR	-	loyer de Mathilde, à recevoir	2 000.00	-
3-1-05	-	-	loyer de décembre, pas à transférer.	-	-
3-1-06	CCA	-	Mazout : 4000 x 1.1	4 400.00	-
3-1-07	-	CAP	facture qui ne nous concerne pas, à payer. 34'000 x 1.08	-	36 720.00
3-1-08	CCA	-	Assurance payée à Alex, 1/12 x 4000	333.35	-
3-1-09	Immeuble	Créanciers	4000 + 2000 x 1.08 Immeuble de rendement = on récupère pas la TVA. A charge de la société (acheteur d'immeuble) et n'entre pas dans la libération d'Alex.	6 160.00	6 160.00
	Banque	-	Insuffisance d'apport	132 653.30	-
1-2	-	Actionnaire B	Libération de Bernardine	-	1 100 000.00
	Caisse	-		30 000.00	-
	Banque	-		50 000.00	-
	Stock de Marchandise	-		4 000.00	-
	Machines	-		750 000.00	-
	-	Cumul d'amortissements s/ machines		-	150 000.00
	Véhicules	-		400 000.00	-
	-	Actionnaire C	Confusion juridique	-	20 000.00
	Banque	-	Insuffisance d'apport	36 000.00	-
1-3	-	Actionnaire C	Libération de Carlos, en prenant en compte déjà la confusion juridique.	-	530 000.00
	Caisse	-		20 000.00	-
	Débiteurs	-	60000 - 20000	40 000.00	-
	-	Ducroire	( 60000 - 20000) x 20%	-	8 000.00
	Stock de Marchandise	-	40000 = 2/3, repris pour 60000	60 000.00	-
	Véhicules	-	Valeur comptable = 200000 - 40000	160 000.00	-
	Banque	-	Insuffisance d'apport	258 000.00	-
1-4	Frais de fondation	Créancier	Taxe bancaire : 2'000'000 x 0.25%	5 000.00	5 000.00
	Frais de fondation		Frais de notaires HT	12 000.00	-

N°	Compte		Libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
	TVA à récupérer s/ investissements et ACE	-	Part de TVA sur les frais de notaire : 4000 x 8%	320.00	-
	-	Banque	Les frais de notaires sont payés par la banque	-	12 320.00
	Frais de fondation	Créanciers AFC	Droit de timbre : 2'200'000 - 1'000'000 - (5000 + 12000) x 1 / 101 La TVA n'est pas un frais vu qu'on la récupère.	11 712.85	11 712.85
	Prime à l'émission	-	Utilisation de la prime à l'émission conforme au CO	200 000.00	-
	-	Frais de fondation	Absorption (5000 + 12000 + 11712.85)	-	28 712.85
	-	Réserve issue du capital	Excédent viré au compte de réserve	-	171 287.15
1-5	CAP	Charges d'immeuble	Extourne des transitoires : pas demandée mais nécessaire	1 166.65	1 166.65
	PCA	Produits d'immeuble		1 500.00	1 500.00
	Produits d'immeuble	PAR		2 000.00	2 000.00
	Charges d'immeuble	CCA		4 400.00	4 400.00
	CAP	Charges d'immeuble		36 720.00	36 720.00
	Charges d'immeuble	CCA		333.35	333.35
2	Banque	Produits d'immeuble		2 000.00	2 000.00
3	Charges d'immeuble	CAP	350000 x 2% x 3 / 12	1 750.00	1 750.00
4	Décompte TVA	TVA à récupérer s/ investissements et ACE		9 000.00	9 000.00
	Décompte TVA	TVA à récupérer s/ marchandises et prest. de services		6 000.00	6 000.00
	TVA due	Décompte TVA		30 000.00	30 000.00
	TVA s/ Prestation à soi-même	Décompte TVA		400.00	400.00
	Décompte TVA	Banque	30000 + 400 - 9000 - 6000	15 400.00	15 400.00
5	Résultat	Bénéfice de l'exercice		400 000.00	400 000.00

Tableau de répartition du bénéfice

Bénéfice à répartir :	400'000.-
1ère attribution à la RG : 5% x 400'000.-	20'000.-
(Réserve actuelle voir 1-4 : excédent de prime virée à la réserve : 171'967.15)	
(Capital action libéré : 2'000'000 x 20% = 400'000.- (plus petit que 20%))	
1er dividende : 5% x 2'000'000.- =	100'000.-
<i>reste</i>	<i>280'000.-</i>
<i>dès maintenant : on fait ce que disent les statuts et 10% de ce qui sort va à la RG</i>	
Tantièmes	50'000.-
10% RG	5'000.-
Superdividende : 2% x 2'000'000.- =	40'000.-
10% RG	4'000.-
<i>reste pour réserve libre</i>	<i>181'000.-</i>
Réserve libre	181'000.-
Bénéfice reporté	0.-

N°	Compte		Libellé	Montants	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
6	Bénéfice de l'exercice	-		400000	-
	-	Réserve générale	20000 + 5000 + 4000	-	29000
	-	Dividendes	(100'000 + 40'000) x 65%	-	91000
	-	Dettes AFC	(100'000 + 40'000) x 35%	-	49000
	-	Tantièmes		-	50000
	-	Réserve libre		-	181000
7	Dividendes	Banque		91000	91000